République du Bénin

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique(MESRS)

Université d'Abomey-Calavi (UAC)

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Mémoire de Fin de formation présenté

En vue de l'obtention des crédits associés au Diplôme de :

Licence Professionnelle en Sciences Economiques

Option : ECONOMIE

Filière : ECONOMIE ET FINANCE DES COLLECTIVITES LOCALES

THEME :

« PROBLEMATIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES DANS LA COMMUNE DE BOHICON »

Réalisé par :

HOUEGBELOSSI ALLODE Arnauld **&** ***ADE Chancel Jospin***

Sous la direction de :

Tuteur de Stage	Directeur de Mémoire
DANSOU Vignalé Tanti Reine	**Dr. HOUENINVO Hilaire**

LES MEMBRES DU JURY

Président : GNANSSOUNOU Sosthène

Membres : M. FATON Charles

AGBOKPANZO Tanguy

Année-Scolaire : 2019 - 2020

AVERTISSEMENT

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de L'Université d'Abomey-Calavi n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans les mémoires. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACES 1

De tout mon cœur, je dédie ce travail à :

- mon cher père **HOUEGBELOSSI ALLODE Julien**
- ma chère mère **AIZANNON Pascaline**

HOUEGBELOSSI ALLODE Arnauld

DEDICACES 2

Je dédie ce mémoire à :

- ❖ mon père ADE Athanase
- ❖ ma mère AGBOGNONNON Clotide

ADE Chancel Jospin

REMERCIEMENTS

Le présent document a été réalisé grâce à la participation effective et soutenue de plusieurs personnes. C'est le moment pour nous de leur témoigner nos sincères sentiments de gratitude. Les mots nous manquent pour exprimer toute notre reconnaissance pour les contributions précieuses, tant intellectuelles, financières que matérielles des uns et des autres. Ces remerciements vont à l'endroit de :

- Dr ACCLASSATO Denis, le doyen de notre faculté pour les formations mises à notre disposition
- Dr. HOUENINVO Hilaire, notre maitre de mémoire pour avoir accepté de suivre ce travail, pour son précieux encadrement ;
- Madame DANSOU Vignalé Tanti Reine, notre tuteur de stage pour sa disponibilité et sa collaboration permanente ;
- Messieurs les membres de notre jury qui ont bien voulu sacrifier de leur temps précieux en vue de juger de la qualité scientifique de ce travail. Veuillez agréer l'expression de notre profonde gratitude ;
- Tous nos professeurs qui, chacun en ce qui le concerne, ont contribué à notre formation ;
- Monsieur Jean Luc, le régisseur, pour son soutien tout au long du stage sans oublier madame Firmine.
- SONON Constant, pour votre affection et votre soutien qui ne nous ont jamais fait défaut.

Nos amis Inoncent, Dieu-Donné, Amos, Alban, Rock, Bénédicte, Sharon, Gabin. Vous serez toujours dans nos cœurs ;

- Létitia, Marcos, Jonas, Béatrice, Germaine, et Timothée, nos parents, dont l'ultime souhait est de voir leurs postérités faire une ascension sociale, que longévité leur soit donnée afin qu'ils puissent jouir du fruit de leurs multiples efforts et sacrifices ;
- Monsieur Alain, pour la joie et son affection qu'il nous a toujours offertes ;
- Tous ceux qui nous ont soutenus financièrement et moralement ;
- Tout le personnel de la Mairie de BOHICON pour le grand accueil et la franche collaboration lors de notre stage.
- GBAGUIDI Aubin, AGBEDJAKOU Blaise et AGNANDJI Samson pour tout ce qu'ils ont faire pour nous.

- Nos frères Darius, Darios, sœurs Opportune, cousins et cousines pour leurs différentes aides envers notre personne sans oublier MASSENON Angélique, HOUEGBELOSSI Craissancia , AZA Edwige, MEMETON Christelle ainsi que Cyrius, Isaïe, Carlos, Aurel, Godfroy et Fabrice.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 10

CHAPITRE1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 12

Section1: Présentation de la mairie de la commune de Bohicon 12

Section 2 : Déroulement du stage 22

CHAPITRE2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE 26

Section 1 : Problématique, Objectifs et hypothèses 26

Section 2 : Présentation de la revue littérature et de la méthodologie de recherche 28

CHAPITRE 3 : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNE DANS LA COMMUNE DE BOHICON 40

Section 1 : Présentation des unités marchandes, du système de mobilisation des ressources, les acteurs impliqués et l'évolution des recettes. 40

Section 2 : Présentation des résultats, validation des hypothèses, approche de solutions et recommandations 45

I-Approche de solutions 47

II- Recommandations 48

CONCLUSION 49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : présentation des principaux marchés de la commune. 19
Tableau 2 : Répartition de l'enquête 1 38
Tableau 3 : Répartition de l'enquête 2 38
Tableau 4 : Evolution des recettes internes 43

LISTE DES **GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Présentation des résultats de prévision 44
Graphique *2* : présentation des données relatives de la principale contrainte liée à la mobilisation des ressources 45

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

C/SAE : Chef Service des Affaires Economiques
ONASA : Office Nationale de Sécurité Alimentaire
ONB : Office Nationale du Bois
PAFILAV : Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande
PDC : Programme de Développement Communal
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAC : Schéma Directeurs d'Aménagement communaux
SHB : Société des Huileries du Benin
SOCOBE : Société Commercial de Bétail
SONAPRA : Société Nationale pour la Promotion Agricole
ONASA : Office Nationale de Sécurité Alimentaire.

RESUME

Ce travail a pour objectif de relever les difficultés qui freinent la mobilisation des ressources internes dans la commune de Bohicon. De façon spécifique il s'agit d'examiner le mode de collecte des ressources internes dans la mobilisation des ressources internes et d'étudier les difficultés lies à la mobilisation des ressources internes de la commune. Des analyses statistiques, moyennes, fréquences et tests de basées sur les données issues de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) et des comptes administratifs de ladite commune, ont permis d'aboutir à des résultats. Ces résultats ont révélé qu'il existe un manque de moyens matériels ralentisse la mobilisation des ressources internes de la commune, de même, ils montrent que l'incivisme est l'un des problèmes freinant la mobilisation des ressources internes de la commune. Ainsi, des mesures de politique économique devront être axées sur une bonne gouvernance afin de renforcer et dynamiser les capacités du système de mobilisation permettant à la commune de Bohicon d'atteindre les objectifs en termes de prévision des recettes internes de la commune.

Mots clés: Ressources internes et fiscales.

ABSTRACT

The aim of this work is to identify the difficulties which are slowing down the mobilization of internal resources in the town of Bohicon. Specifically, it is a question of examining the mode of collection of internal resources in the mobilization of internal resources and of studying the difficulties linked to the mobilization of internal resources of the municipality. Statistical analyzes, averages, frequencies and tests based on data from the National Commission of Local Finances (CONAFIL) and the administrative accounts of the said municipality, have yielded results. These results revealed that there is a lack of material resources to slow down the mobilization of internal resources of the municipality, similarly, they show that incivism is one of the problems slowing down the mobilization of internal resources of the municipality. Thus, economic policy measures should be focused on good governance in order to strengthen and boost the capacities of the mobilization system allowing the municipality of Bohicon to achieve the objectives in terms of forecasting the internal revenues of the municipality.

Keywords: Internal and fiscal resources.

INTRODUCTION

La Constitution du 11 décembre 1990 dispose en son article 151 que *« Les collectivités locales s'administrent librement par des organes élus et dans les conditions définies par la Loi. »* Aux termes de cette disposition, il est clair que le principe de la décentralisation est une exigence constitutionnelle. Dans ce cadre, la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Benin assigne à l'institution communale le partage avec l'Etat, des compétences dans la production des divers services et biens collectifs.

Après les élections locales de décembre 2002 et l'installation des conseils communaux et municipaux en 2003, on peut conclure que, la mise en œuvre de la décentralisation est effective au Bénin. Afin de crédibiliser ce processus, les nouvelles autorités locales doivent développer les capacités d'exercice de la démocratie à la base et du développement local.

A cette fin, chaque commune doit procéder à l'élaboration du plan de développement communal consacré par l'article 84 de la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant « organisation des communes en république du Benin » qui dispose que la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité et exécuter le plan de développement communal, les communes doivent mobiliser des ressources financières propres. Aussi s'avère-t-il nécessaire dans cette situation, une mobilisation meilleure et efficace des ressources internes accompagnée d'un suivi rigoureux afin de permettre aux communes de se prendre en charge et de jouir pleinement de leur autonomie financière.

La décentralisation vise à accroître l'efficacité de l'offre de biens et services publics. Ainsi, il s'agit de promouvoir un échelon de gouvernement susceptible d'offrir certaines catégories de biens et services publics de manière plus adaptée aux besoins des populations. La plus grande efficacité provient de l'application du principe de subsidiarité reposant sur une plus grande proximité politique entre les gouvernements locaux et leurs électeurs . Le budget communal de la commune est financé en grande partie par les ressources internes. Ces ressources internes encore appelées non fiscales sont constituées des recettes non fiscales (redevances, droits de place de marché, amendes, droits afférents aux actes de chancellerie et d'Etat Civil). La commune de Bohicon dispose assez de potentialités économiques pouvant lui permettre de mobiliser ses ressources internes mais force est de constater que cette commune ne parvient pas à mobiliser à la hauteur de ce qui doit être mobilisé qui se traduit par un faible

taux de réalisation des prévisions faites en matière de recouvrements des ressources internes. C'est pourquoi après plus d'une décennie de mise en œuvre effective de la décentralisation au Bénin, force est de constater que bon nombre de défis restent d'actualité dans la plupart des communes, qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour jouer pleinement leurs rôles de relais efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et d'animatrices principales du développement local .

La faible mobilisation des ressources locales internes qui du reste, est valable pour toutes les Communes du Bénin, sera consacrée au cas de la Commune de Bohicon. Toutefois l'expérience démontre que les ressources propres jouent un rôle important dans l'exercice de l'autonomie financière accordée aux collectivités locales. Les ressources internes jouent-elles un rôle dans l'exécution du budget général de la commune de BOHICON ? Les prévisions faites en termes de ressources internes ont-elles été réalisées ? C'est pour répondre à ces questions que nous construisons ce thème : « Problématique de la mobilisation des ressources interne dans la commune de Bohicon ».

Le déroulement de notre thème : Problématique de la mobilisation des ressources internes dans la commune de Bohicon sera présenté autour de trois (3) chapitres à savoir:

- Cadre institutionnel de l'étude

- Cadre théorique et méthodologique de l'étude

- Analyse empirique de la Problématique de mobilisation des ressources propres dans la commune de Bohicon

CHAPITRE1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Dans ce chapitre nous aborderons le cadre institutionnel de notre étude qui regroupe la commune de Bohicon et le SAE, les observations de stage puis le modèle d'analyse.

Section1: Présentation de la mairie de la commune de Bohicon

1-1 : Historique, organisation, fonctionnement et potentialité économiques puis vision vision

1-1-1 Historique

La commune de Bohicon se situe dans le département du Zou. Limitée au Nord par la commune de Djidja, au Sud par la commune de Zogbodomey, à l'Est par la commune de Za-Kpota et à l'Ouest par la commune d'Abomey et Agbangnizoun, elle couvre une superficie de 139 km2 avec 1227,3 habitants/km². Elle est distante de 9 km d'Abomey à l'Ouest, 78 km de Dassa-Zoumè au Nord et 130 km de Cotonou au Sud-Est.

D'après le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) de 2013, elle compte une population de 171.781 habitants. Extrêmement jeune, répartie inégalement dans ses 50 villages ou quartiers de ville regroupés en dix (10) arrondissements à savoir : Bohicon 1, Bohicon 2, Ouassaho, Sodohomè, Passagon, Avogbannan, Saclo, Agongointo, Gnidjazoun et Lissezoun (confère statistiques RGPH4 /2013), la commune de Bohicon compte plusieurs groupes socioculturels ou ethnies dont les plus majoritaires sont les Fon avec près de 93,0% et la religion dominante est l'animisme avec près de 20.7%. Elle est la commune ayant la plus forte population dans le Zou, soit 18,84% de la population totale. L'urbanisation de la commune peine à être effective.

Elle est organisée et réglementée par les lois de décentralisation au Bénin.

Il s'agit des lois :

- N° 97-028 portant Orientation de l'Organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin
- N° 97-029 portant Organisation des communes en République du Bénin
- N° 98-006 portant Régime Electoral Communal et Municipal en République du Bénin
- N° 98-007 portant Régime Financier des communes en République du Bénin

Au sens générique, la commune a en charge la gestion des « affaires locales » et la répartition des compétences entre l'Etat et les communes se décline en trois types de compétences, à savoir les compétences propres, les compétences partagées et les compétences déléguées.

- Les Compétences propres : la commune exerce ces compétences de manière exclusive. Elles concernent : le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme ; les infrastructures, l'équipement et les transports ; l'environnement, l'hygiène et la salubrité ; les investissements économiques et les services marchands ; la coopération intercommunale et la coopération décentralisée.
- Les Compétences partagées : elles impliquent l'intervention de l'Etat et celle de la commune. Les domaines concernés sont : l'enseignement, l'éducation et l'alphabétisation, la santé, l'action sociale et culturelle. (NDLR ce qui est des infrastructures et de leur entretien cela relève des compétences propres)
-Les Compétences déléguées : il s'agit de compétences que l'Etat central a déléguées aux communes. Les domaines concernés par ces compétences sont : la police administrative, la protection civile, l'organisation de la consultation démocratique au niveau des villages et quartiers de ville ; la police judiciaire ; la diffusion et l'exécution des lois et règlements ; l'état civil.

Extrait du rapport du comité interministériel sur les transferts de compétence(2006).

Compte tenu de l'importance de ces missions et attributions, il importe de connaître l'organisation et le fonctionnement qui sous-tendent la mise en œuvre de ces compétences dans la commune.

1-1-2 Organisation et fonctionnement

Pour son fonctionnement, elle est administrée par un Conseil Communal composé de 25 élus dont 56% viennent des arrondissements de Bohicon 1 et 2. Deux femmes élues siègent à l'assemblée locale de cette troisième mandature. Le Conseil Communal est assisté dans sa mission par les commissions permanentes.

Le maire est le chef de l'exécutif et donc le responsable de l'administration communale. Cette dernière est composée des services communaux et des services auxiliaires d'arrondissement appuyés dans leur mission d'administration et de développement du territoire par les services déconcentrés de l'Etat.

En ce qui concerne les services communaux, ils sont au nombre de douze (12). Par l'arrêté N°4D/023/MCB/SG/SAG du 22 Avril 2014 portant création, attributions, organisation et

fonctionnement des services de la Mairie de Bohicon, le maire a créé les services communaux suivants :

1. Le Secrétariat Général Adjoint (SGA) ;

2. le Service des Transmissions (STr) ;

3. Le Chargé du Contrôle des Recouvrements (CCR)

4. Le Chargé des Affaires Juridiques, de l'Audit et du Contrôle Interne (CAJACI)

5. Le Service des Affaires Générales (SAG) ;

6. Le Service des Affaires Sociales, de l'Etat Civil et de la Population (SASECP)

7. Le Service des Affaires Financières (SAF) ;

8. Le Service des Affaires Economiques (SAE) ;

9. Le Service Technique et de l'Environnement (STE) ;

10. Le Service des Affaires Domaniales (SAD) ;

11. Le Service du Développement Local et de la Prospective (SDLP) ;

12. Le Service de la Coopération Décentralisée (SCD).

Les actions de ces services communaux et des services auxiliaires d'arrondissement sont coordonnées par le Secrétaire Général. Il est créé également un Cabinet du Maire chargé de la gestion des affaires politiques. Le Cabinet est dirigé par un Directeur. Le Directeur de Cabinet a sous lui :

1. L'Attaché de Presse (AP) ;

2. Les Chargés de Mission (CM) ;

3. Le Chef Protocole (CP) ;

4. Les Conseillers Spéciaux (CS).

1-1-3 Potentialités économiques et ressources financières interne

- **Potentialités économiques**

Présentation des potentialités économiques de la commune

- Les activités créatrices de richesses dénombrées dans la commune se présentent comme suit : Agriculture, Pêche, Transformation des produits agricoles, Élevage, Industrie, Commerce, Artisanat, Tourisme et hôtellerie. Elles représentent les secteurs économiques générateurs d'emplois et de revenus de la commune de Bohicon. Ces différentes activités peuvent se regrouper en trois catégories communément appelées « branche d'activité économique ». Nous allons exposer le contenu de chaque pôle de richesse énuméré supra.

❖ **SECTEUR PRIMAIRE**

L'AGRICULTURE

Selon les résultats du RGPH 3, 19% environ de la population de Bohicon est agricole. Celle-ci est inégalement répartie dans les arrondissements. Trois arrondissements à savoir Sodohomè, Passagon et Saclo concentrent plus de 66% de la population agricole.

L'agriculture emploie 11% des actifs de la commune qui s'investissent également dans l'exploitation forestière, Les cultures annuelles l'élevage, la pêche, etc. La proportion de la population agricole dans les arrondissements urbains (Bohicon I et Bohicon II) est d'environ 18%, ce qui illustre bien la forte urbanisation de ces deux localités.

Le nombre de ménages agricoles est de 3180 (RGPH 4, 2013). La taille moyenne des ménages est selon le recensement de 2002, de 4,6 personnes dans la commune. Cette taille moyenne varie d'un arrondissement à un autre. Les ménages agricoles représentent 15,1% des ménages de la commune. Ils ont une taille moyenne de 5,9 personnes par ménage. La population agricole ne constitue plus une source principale des revenus. Le commerce, les activités de transformation des produits, la collecte de bois et les petits métiers prennent le pas sur les cultures saisonnières et pérennes et procurent l'essentiel du revenu. Sur la période 2012-2016, les cultures pratiquées peuvent être regroupées en cinq grandes catégories à savoir :

- Les céréales (mais, sorgho) qui occupent 39,7 % des superficies cultivées ;
- Les légumineuses qui occupent 46,71 % des superficies cultivées ;

 Les Racines et tubercules qui occupent 9,94% des superficies cultivées

 Les cultures maraichères qui occupent 4,21 % des superficies cultivées

L'arachide, le palmier à huile, le soja et les agrumes sont des cultures prioritairement destinées à la vente contrairement aux autres cultures (mais, niébé, manioc) qui sont destinées prioritairement à l'autoconsommation.

La commune de Bohicon s'est beaucoup plus spécialisée dans les cultures maraichères et celles des racines et légumineuses, dominées par l'arachide, le niébé et le soja. S'en suivent les cultures de tubercules (dominées par le manioc) et celles des céréales (dominées par le maïs). Les cultures maraichères (les légumes) et ; les légumineuses occupent donc une place importante dans les systèmes de la commune.

Il est important de noter après la lecture des deux graphes que la production de ces différentes spéculations a évolué en dents de scie. Durant les campagnes agricoles 2013-2014 et celles 2014-2015, la production a atteint son pic et a connu son déclin en 2014-2015 puis, une sensible évolution pendant la campagne 2015-2016. Les quantités de production en ces différentes époques varient selon les tailles de superficies emblavées. On peut en déduire que, la quantité de la production par spéculation est en rapport avec la taille des espaces emblavés. Ceci révèle les indices et caractéristiques d'une agriculture familiale à caractère extensive. Les causes d'une telle situation selon les techniciens sont entre autres, Au cours de la campagne agricole de 2013-2014, les pluies étaient abondantes, aucune perturbation climatique n'a été enregistrée. Les producteurs en ont profité et ont emblavé de grande superficie. Par contre, la baisse drastique de la production en 2014-2015, s'explique par le changement climatique (rareté des pluies, sécheresse), l'accès difficile aux engrais chimiques, le faible appui technique aux agriculteurs et le désintéressement des bras valides qui migrent vers les centres villes pour s'investir dans d'autres activités génératrices de revenu (zémidjan, vente d'essence frelaté…).

L'ELEVAGE

Selon le classement fait par le réseau des éleveurs de Bohicon et les informations issues des enquêtes (compte d'exploitation, prolifération), les principales espèces élevées dans la commune sont: les volailles (poulets locaux et pintades), le lapin, le porcin et le caprin. Pour les éleveurs, 98% de la production animale est destinée à la vente. En plus de l'élevage du gibier qui commence à prendre dans la commune, il s'y développe un commerce de serpents. La commune compte actuellement trois élevages des serpents. Il n'y a pas d'élevage bovin sur le

territoire communal, mais il est une zone de transit de la transhumance et d'autre venant directement des autres communes pour animer le marché.

LA PECHE

A défaut de cours d'eau, deux bas-fonds aménagés dans les arrondissements urbains permettent de faire la pisciculture de tilapia.

❖ SECTEUR SECONDAIRE

Ce secteur est représenté par l'industrie

Selon l'état des lieux du SDAC 2012, la commune de Bohicon dispose d'un tissu industriel non négligeable et est de ce fait la commune la plus industrialisée du département du Zou. Ces industries procurent des revenus à ceux qui y travaillent et apportent un plus au budget de la commune.

L'installation des usines n'obéit à aucun plan d'urbanisme ou du moins la population s'est installée de façon anarchique. Le plus important aujourd'hui est comment conserver ce potentiel industriel et avoir une population en bonne santé.

Trois catégories d'industries allant de l'égrenage du coton (SOCOBE, SONAPRA), à la maïserie (ONASA), à l'huilerie (SHB) et aux industries de bois (ONAB et FUSENG) ont été recensées dans la commune. La quasi-totalité de ces usines se trouvent en agglomération et créent assez de nuisances à la population à travers les bruits de moteur, les poussières, les eaux usées et les résidus d'entretien des moteurs pour certaines catégories d'entre elles. Dans l'impossibilité de déplacer ces usines et/ou d'exproprier les riverains, il va falloir exiger de ces usines un certificat de conformité assorti d'une étude d'impact environnement et l'acquisition d'un incinérateur (intercommunalité).

Certains sous-produits industriels perçus comme déchets aujourd'hui pourraient être valorisés. C'est le cas des coques de coton pour l'alimentation animale, l'énergie, etc., ou les copeaux de bois en énergie et menuiserie.

L'animation de la vie économique de la commune est assurée par 1 161 entreprises, majoritairement par des sociétés (plus de 54 %). Les entreprises individuelles y sont aussi rencontrées en grande proportion (34 %). L'entreprise familiale représente 12 % du lot.

Les sociétés sont assez bien réparties dans quelques arrondissements de la commune. Cependant, c'est l'arrondissement de Bohicon 2 qui détient plus de 21 % des entreprises suivi

par celui de Bohicon 1 avec 13 %. Elles deux peuvent être considérés comme le centre des affaires de la ville. Près de 80 % de ces entreprises évoluent de façon informelle.

En matière d'emploi, ce sont les entreprises évoluant dans les secteurs industriels et commerciaux qui fournissent 52 % des emplois disponibles tandis que les entreprises individuelles en fournissent 38 %. De même, signalons que les activités du secteur tertiaire sont très développées dans la commune avec plus de 62 % des sociétés. Ce secteur reste pourvoyeur des revenus et mérite d'être entretenu compte tenu de son poids dans le rayonnement économique de la commune.

> Soixante-huit pour cent (68 %) des entreprises sont installées dans un bâtiment sur des terrains qui leur appartiennent ou qu'ils ont loués. Seulement 10 % sont installées devant des parcelles vides et y exercent leurs activités.

Un dynamisme plus accru des services déconcentrés est requis pour l'identification des entreprises et l'actualisation de la base de données des structures redevables à l'impôt. La commune dispose d'industries comme la SHB dont les concours financiers sont en fortes proportions dans le Budget.

Les enseignes et les panneaux publicitaires qui sont normalement sources de revenus pour la ville doivent être répertoriés et gérés afin d'améliorer leur contribution aux ressources de fonctionnement. Selon les données disponibles, pour toutes les formes de panneaux existantes, nous avons près de 2 100 m2 de surfaces Importante activité dans la commune, le commerce est soutenu par plusieurs marchés et gares. Le marché central est considéré comme le poumon économique de la commune voire du département et s'anime tous les quatre jours. Sa vocation régionale permet d'offrir plusieurs places aux vendeurs et incorpore des boutiques et magasins privés sur les artères principales.

Le Tableau suivant présente les principaux marchés de la commune. Occupées sur lesquelles la mairie devrait percevoir des taxes mais qui jusque-là sont restées inexploitées.

❖ SECTEUR TERTIAIRE

LE COMMERCE

Importante activité dans la commune, le commerce est soutenu par plusieurs marchés et gares. Le marché central est considéré comme le poumon économique de la commune voire du département et s'anime tous les quatre jours. Sa vocation régionale permet d'offrir plusieurs

places aux vendeurs et incorpore des boutiques et magasins privés sur les artères principales. Le Tableau suivant présente les principaux marchés occupés de la commune et sur lesquels la mairie devrait percevoir des taxes mais qui jusque-là sont restés inexploités.

Tableau 1 **: présentation des principaux marchés de la commune.**

Nom du marché	Arrondissements	Localité	Superficie	Principale spéculation
SEHI	BOHICON II	AHOUAME-AHITO	1ha-58 ca-38 ca	Produits vivriers
GANHI	Bohicon II	AHOUAME-AHITO	1ha-14ca-63 ca	Produits vivriers, volailles, pagne, divers
HOUETCHENOU	Bohicon II	AHOUAME-AHITO	23 a-68 ca	Bétail, volailles, canaris
PAVE	Bohicon II	DOKON	10100m2	Produits vivriers
MARCHE DE BBETAILLE	Saclo	SACLO		
MISSODJETO	SODOHOME	ALIPKA	75a-13ca	Arachides, beignets
HOUENOUSSOU	AVOGBANA	GBETO	2ha-23 a-78 ca	Produits vivriers
YENAWA	PASSAGON	TOVIGOME		Anarcade, produits
GBODJO	HOUASSAHO	Zounzonsa		produits vivriers
BOUCHERIE	Bohicon II		436,8 m2	Chambre froide, magasins

Source : SAE

Notre analyse va se focaliser sur les infrastructures marchandes d'une part et leur fonctionnement d'autre part.

Pour ce qui concerne l'équipement de ces marchés, il est à signaler que seul le marché de SEHI présente l'aspect d'une infrastructure marchande relativement moderne.

Le marché GANHI quoique ceinturé par certaines boutiques est toujours en cours de réhabilitation à l'exception de la boucherie qui y est installée avec l'appui de PAFILAV.

En dehors de ces marchés cités, les autres à savoir (HOUETCHENOU) spécialisés dans la commercialisation des ovins, volailles et canaris, le marché dit PAVE, le marché d'Avogbannan, de Sodohomè et autres sont faiblement équipés.

Pour ce qui est de la gestion de ces marchés, elle est assurée par la Mairie qui associe les organisations à leur exploitation.

Toutefois la forme de collaboration varie selon la taille des équipements et subit souvent l'influence des rapports politiques entre les dirigeants de la Mairie et les responsables des associations des usagers. La part de ces infrastructures dans le budget communal est analysée dans la rubrique des finances locales.

L'accessibilité géographique parait difficile et complexe par endroit. Les difficultés d'accès au marché central sont plus perceptibles surtout en temps de pluie avec les inondations répétées des voies d'accès et de l'alentour des marchés (GANHI et SEHI).

Par ailleurs, il convient de signaler que suite aux opérations de libération des espaces publics entamées le 02 janvier 2017 sur décision gouvernementale, le Maire de la commune de Bohicon soucieux du bien-être de ses populations a procédé à la réalisation du marché pavé déjà opérationnel et au renforcement des infrastructures marchandes des marchés HOUETCHENOU et celui d'Avogbannan.

TOURISME ET HOTELERIE

L'histoire a légué aux communes du Plateau d'Abomey (Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Djidja, Zakpota et Zogbodomey) un immense patrimoine historique constitué de sites, de places et de marchés. La majorité de ces sites et places « dits témoins de l'histoire » sont localisés sur un territoire administratif : les temples vodouns et les lieux sacrés (sources et forêts). Malheureusement ce fort potentiel touristique de la commune de Bohicon est très peu valorisé de sorte qu'il attire très peu de touristes. En effet, la conservation et la gestion de la quasi-totalité de ce patrimoine culturel demeure à la charge des familles, dignitaires et dépositaires qui disposent de peu de moyens. Seul le site archéologique d'Agongointo réhabilité avec le soutien de la DANIDA génère actuellement des recettes. Ce parc archéologique d'Agongointo est un atout majeur couplé au parc zoologique privé de Dako wègbè à Houawé.

Le réseau hôtelier est en pleine expansion. Plusieurs Hôtels de haut standing sont disponibles à Bohicon.

- **RESSOURCES FINANCIERES INTERNES DE LA COMMUNE**

Les ressources financières internes sont définies comme l'ensemble des taxes et redevances des collectivités locales dont la mobilisation ne dépend pas d'une décision discrétionnaire des autorités publiques centrales.

Les ressources locales internes comprennent :

L'ensemble des recettes non fiscales (redevances, droits de place de marché, amendes, droits afférents aux actes de chancellerie et d'Etat Civil).

1-1-4 Vision

Dans le PDC 1ère génération en 2004, la commune de Bohicon s'est donnée comme vision :

« La pauvreté est réduite, l'accès aux services sociaux et le droit à un environnement sain sont assurés pour tous par :

- La création d'un cadre favorable aux investissements et la promotion de filières porteuses

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sociale favorable aux localités et aux groupes défavorisés. »

La vision initiale ci-dessus a été revue au cours de l'élaboration du SDAC en 2010. Cette vision revue s'énonce comme suit :

« À l'horizon 2025, Bohicon sera une commune bien gouvernée, prospère, à statut particulier qui offre des services sociaux améliorés et garantit un environnement sain et sécurisé, favorable à l'entrepreneuriat, aux opportunités d'affaires et à la création de richesse ».

Pour l'élaboration du PDC 2èmegénération, l'objectif de cet exercice réalisé avec les participants était de revisiter la vision du PDC 1èregénération et de s'assurer qu'elle répond au diagnostic actualisé du territoire de Bohicon. A partir des propositions faites par les participants, une proposition d'amendement portée à l'ancienne vision a été faite et soumise aux participants par Impact Consultants.

L'amélioration de cette vision s'est basée sur le diagnostic territorial, les principaux enjeux identifiés et spécifiquement les éléments suivants :

- La position géostratégique de la commune : Bohicon, ville carrefour entre le sud et le nord du Bénin donc ayant pour principale fonction le commerce, les services

- Avec la présence sur son territoire des industries agro-alimentaires, de textile, de bois, Bohicon peut devenir un pôle industriel
- La préservation de l'environnement : l'urbanisation rapide de Bohicon et son développement économique doivent tenir compte des générations futures
- Une meilleure répartition des activités socio-économiques et des équipements socio-collectifs sur le territoire : la création de nouveaux pôles de développement est nécessaire pour le développement équilibré du territoire de Bohicon.

La vision actualisée s'énonce comme suit :

« Bohicon de 2025 sera une commune, qui va renforcer sa position de ville carrefour, respectueuse de l'environnement et prospère »

Dans le PDC troisième génération l'objectif général est le développement de la commune de Bohicon. Globalement, la mise en œuvre du PDC 2017-2022 vise essentiellement à faire de la commune de Bohicon, un commun bien gouverné, économiquement prospère avec une attention particulière aux couches défavorisées et à la résilience aux changements climatiques. La vision annoncée après actualisation du PDC2 est : « Bohicon en 2025, est une commune qui a renforcé sa position de ville carrefour, dans une dynamique de Développement inclusif, résiliente au changement climatique et prospère ».

Section 2 : Déroulement du stage

1-Présentation du Service des Affaires Economiques (SAE) et de ses Divisions

Le SAE comprend trois (03) divisions suivantes :

a. La Division de la Régie des Recettes (DRR) ;

b. La Division de Promotion de l'Economie Locale (DPEL) ;

c. La Division de la Gestion des Equipements Marchands (DGEM).

Le C/SAE, sous l'autorité du Secrétaire Général de la mairie, a pour mission dans un premier temps de coordonner et de suivre les activités des chefs de divisions ; de procéder au recouvrement des recettes para fiscales ; de définir une stratégie de mobilisation, d'amélioration

et de développement des ressources financières ; de centraliser la gestion des valeurs inactives ; de mettre en œuvre les stratégies de mobilisation des ressources locales (fiscales et non fiscales) ;de veiller à une bonne gestion des équipements économiques et marchands de la commune ;et dans un second temps de mener des analyses rétrospectives en vue d'une amélioration de la mobilisation des ressources ; et des analyses permettant de définir les politiques fiscales ; de mener une réflexion prospective et développer une planification économique ; d'assurer la gestion de l'espace publicitaire ; d'animer le Cadre de Concertation Economique de la commune d'assurer la régie de toutes les recettes locales du ressort de la Mairie ; de rédiger les rapports mensuels, Sous l'autorité du C/SAE, le chef de la Division de la Régie des Recettes (DRR) est chargé d'élaborer des scénarios à mettre en œuvre pour l'augmentation des recettes propres pour la commune ;exécuter et suivre des recettes ordinaires et extraordinaires ; de faire le recouvrement des taxes, redevances, et droits constitutifs de recettes propres ; de participer aux conférences budgétaires ; et d'assurer des relations avec les gestionnaires des services publics marchands, le receveur percepteur et les chefs d'arrondissements ; de coordonner les activités des régisseurs auxiliaires ; de conseiller le C/SAE dans la mise en place d'une politique tarifaire des recettes propres ; de gérer des bases de données ; d'assurer une bonne relation avec les usagers et les prestataires ; d'émettre les ordres de recettes ; de planifier les recouvrements et la mobilisation de fonds ; de gérer les valeurs inactives ; et d'élaborer les rapports mensuels, trimestriels et annuels d'activités de division ;

Quant au chef de la Division de la Promotion de l'Economie Locale (DPEL) , il est chargé de prendre les mesures incitatives en faveur des opérateurs économiques désireux d'entreprendre des activités dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat, des transports, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement, d'assurer la gestion de l'entretien et du renforcement des équipements marchands ; de promouvoir les petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries et les activités génératrices de revenus ;de proposer des mesures incitatives en faveur des opérateurs économiques désireux d'entreprendre des activités dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat, des transports, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, d'explorer et mettre en œuvre les actions de valorisation du potentiel économique et fiscal de la commune ; et d'élaborer des rapports mensuels, trimestriels et annuels d'activités de la division…etc.

Le chef de la Division de la Gestion des Equipements Marchands (DGEM), de son coté, est chargé d'assurer l'accroissement des ressources trimestriels et annuels d'activités du service…etc. fiscales et non fiscales par la mise en œuvre d'une politique de développement des ressources à travers la création de services et opérations générateurs de recettes (marchés, gares routières, abattoirs, établissements publics communaux, régies, etc.) ; de faire les opérations et les prestations de services génératrices de recettes, les services marchands, en rapport avec les services des impôts et la recette perception ; de rentabiliser les investissements ; d'identifier les groupes socioprofessionnels pour une meilleure mobilisation des ressources fiscales ; d'élaborer et tenir à jour un répertoire des sites d'exploitation et de mobilisation des ressources financières ; de concevoir les outils de suivi des recouvrements, la mobilisation de fonds et le suivi du recouvrement des impôts et taxes ; et d'élaborer les rapports mensuels, trimestriels et annuels d'activités de la division...etc..

2-Tâches exécutées

Au cours de notre stage, nous avons exécuté plusieurs tâches au nombre desquelles nous pouvons citer :

- ✓ la visite des unités marchandes (Le marché SEHI, le marché GANHI, le marché Zakpo,
- ✓ l'assistance aux agents pour le recouvrement de taxes et avertissements à certains bénéficiaires des places sur les marchés,
- ✓ la visite des espaces publics occupés par les usagers, renseignement des points des recettes mensuelle des ressources internes mobilisées, aider les agents collecteurs à placer les valeurs inactives aux contribuables des marchés et des espaces publique, la visite des bureaux des gestionnaires des différents marchés etc…

3- Les difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés sont rencontrées, au nombre desquelles on peut citer : le placement des valeurs inactives (tickets) vient en tête dans les difficultés (car beaucoup d'usagers préfèrent ne pas payer le montant réel ou s'opposent catégoriquement au paiement de cette taxe qui est une obligation dès que tu rentres dans un domaine public pour y exercer une activité). Il y a aussi la difficulté d'avoir des informations dans le cadre de notre étude, le manque de personnels qualifiés, et le non existence de document retraçant les ressources endogènes, manque de formations des agents collecteurs, manque de moyens matériels et roulant au service des affaires

économiques, l'incivisme fiscal, le phénomène du passager clandestin qui rend le placement des valeurs inactives difficile, les marchés sont en vrac et non clôturés, l'inexistence d'un dispositif à l'entrée des marchés pour percevoir les taxes, inexistence d'un répertoire des places informelles, inexistence d'un répertoire de panneau de publication, inexistence d'un logiciel performant de gestion, la fuite des recettes due aux agents collecteurs.

CHAPITRE2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE

Ici nous présenterons le protocole de recherche, en passant par l'identification de la problématique, la formulation des objectifs et hypothèses dans la première section. Dans une seconde section, nous ferons un bref résumé de la revue littéraire et la présentation de la méthodologie de recherche.

Section 1 : Problématique, Objectifs et hypothèses

1-PROBLEMATIQUE

Le Benin est une république constitutionnelle unitaire dont l'organisation décentralisée est composée de plusieurs niveaux de collectivités territoriales conformément à la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 « portant organisation des communes en république du Bénin ». Dans ce cadre, la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Benin assigne à l'institution communale le partage avec l'état des compétences dans la production des divers services et biens collectifs selon le PDC III BOHICON. Ainsi pour assurer son bon fonctionnement et exécuter son plan de développement communal, chaque commune doit mobiliser des ressources financières qui assurent le développement de la commune et c'est ce que disait aussi Nguenha Eduardo en affirmant « Le régime des taxes municipales est la véritable expression de l'autonomie financière accordée par la loi. En fait c'est grâce à un tel régime que les municipalités maximalisent leur autonomie financière en augmentant les recettes ». Cette mobilisation provient des sources tant endogènes qu'exogènes à la commune. Le volume à mobiliser est en fonction des ambitions de développement de la commune, des procédures de contrepartie concernant les investissements, des subventions disponibles de la capacité de la population et de la volonté ses populations communales de participer par le paiement des taxes et impôts .Les ressources internes sont générées directement par la commune ,soit par l'activité de ses services ou par la location ou la vente de certains éléments de son patrimoine ,soit par sa propre fiscalité. En effet la commune assure un rôle d'aménageur : mise en place d'infrastructures à caractère économique ou de services publics de base facilitant les activités économiques. Il s'agit de mettre à disposition des acteurs économiques des infrastructures publiques (telles que les marchés, les parcs à bus, des routes) et autres activités moyennant une participation financière des usagers pour financer leur fonctionnement. Mais aussi l'ensemble des infrastructures permettant de dynamiser l'attractivité du territoire pour de futurs entrepreneurs. Ces activités révèlent de la promotion du développement économique.

Pour un bon déroulement du processus de développement local et l'exercice de l'autonomie financière, la création des marchés ; des parcs à bus et autres activités économiques sont indispensables.

Aujourd'hui on note une adéquation significative, tant quantitative que qualitative de l'offre des infrastructures économiques et activités aux besoins exprimés par le secteur, situation qui se traduit par la recherche d'opportunités professionnelles, culturelles, éducatives qui sont créatrices de richesse. Cependant les communes ont de la peine à mobiliser des ressources internes ce qui recule l'évolution des programmes. Plusieurs problèmes ralentissent la mobilisation des ressources internes dans les collectivités locales. La commune de BOHICON est aussi confrontée à ces difficultés de mobilisation de ressources internes et n'arrive pas à avoir de ressources internes nécessaires pour son investissement à cause des dispositions de collecte mises en place .la commune de Bohicon dispose d'énormes potentialités et opportunités. Au vue de toutes ces potentialités et opportunités que regorge la commune , on constate que sur les trois années (2015 à 2017 la commune a fait une prévision (Mobilisation des ressources internes) de 1575778689FCFA contre une réalisation de 1200409801FCFA soit une réalisation de 76,34%. En 2015 la prévision des recettes internes était respectivement de 512.068.600FCF, En 2016 la prévision était 542741600FCFA et 520.968.489 FCFA en 2017 avec quelques augmentations. On retient que sur 512.068.600 FCFA de prévision faite il y a 421.222.101 FCFA recouvré soit un taux de 82,25% en 2015 ; en 2016 sur une prévision de 542.741.600 FCFA ,360.059.006 FCFA ont étés mobilisés soit un taux de 66,34% et en 2017, 419.128.694 FCAF réalisés sur 520.968.489 FCFA soit un taux de 80,45%.

Ainsi on peut se permettre de demander : Quels sont les problèmes liés à la mobilisation des ressources internes ? Quelles sont les modes de collecte des différentes taxes ? Ce sont ces différentes préoccupations que nous avons regroupées, sous la formulation générique de «La problématique de la mobilisation des ressources internes dans la de commune de BOHICON», pour pouvoir apporter notre quote-part à une démarche de promotion du Développement Economique Local (DEL) dynamique.

Pour ce faire, nous aborderons dans notre étude, l'aspect général et spécifique à partir des objectifs de recherche et les hypothèses de travail.

2- L'Objectifs

2-1 L'objectif Général :

L'objectif du présent travail est de relever les difficultés qui freinent la mobilisation des ressources internes dans la commune.

2-2 : Objectifs spécifiques :

2-2-1 : Objectif spécifique 1

Examiner le mode de collecte des ressources internes dans la mobilisation des ressources internes de la commune.

2-2-2 : Objectif spécifique 2

Etudier les difficultés lies à la mobilisation des ressources internes de la commune.

3-Hypothèses de recherche

H1- Le manque de moyens matériels ralentisse la mobilisation des ressources internes de la commune**.**

H2- L'incivisme est l'un des problèmes freinant la mobilisation des ressources internes de la commune.

SECTION 2 : Présentation de la revue littérature et de la méthodologie de recherche

1-REVUE DE LA LITTERATURE

Pour un bon travail scientifique il faut un minimum de connaissances sur le thème à traiter. La revue de la littérature nous permettra d'évoquer les travaux de quelques études et certains ouvrages qui nous ont permis de cerner notre étude. Se recourir aux études antérieures ayant trait á notre thème.

1.1-Définitions et clarification de quelques concepts de base :

a- Développement local

Le développement local est défini comme un processus dynamique qui met en interrelation les acteurs d'un territoire pour la valorisation des ressources locales dans le cadre d'un projet commun. Le développement local s'inscrit dans un cadre de développement global. Les conditions essentielles pour un développement sont :

- Une volonté locale : l'initiative des projets de développement est le fait des élus et des groupes sociaux.

- Le territoire : le développement local concerne un territoire ayant un statut et une taille.
- La capacité locale : le développement local s'appuie sur la mobilisation des données endogènes (les ressources locales, épargne de proximité) capacité des entreprises locales à générer des activités donc de créer de la richesse.

b-Développement économique :

Selon le prix Nobel de l'économie (1998) Amartya SEN, cité par Dwight H. Perkins (2011), le développement économique vise à élargir les *potentialités* ouvertes aux humains pour mener l'existence qu'ils choisissent d'avoir. Il affirme que le développement économique suppose de réduire les sources de « la privation des potentialités » qui empêchent les gens de jouir de la liberté de mener l'existence qu'ils désirent.

c- Les collectivités locales

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale.

Les collectivités territoriales apparaissent dans la Constitution de 1946 et l'expression sera reprise dans le texte de 1958. Elles sont aussi désignées sous le nom de "collectivités locales". Si la Constitution a privilégié l'appellation "collectivités territoriales" (art. 34 et titre XII), de même que le Code général des collectivités territoriales (CGCT), créé en 1996, dans le langage courant ces deux expressions sont employées de manière équivalente.

Selon l'alinéa 3 de l'article 72 de la Constitution, les collectivités s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Elles ne possèdent que des compétences administratives, ce qui leur interdit de disposer de compétences étatiques, comme édicter des lois ou des règlements autonomes, bénéficier d'attributions juridictionnelles ou de compétences propres dans la conduite de relations internationales.

Cependant, les articles 37-1 et 72 alinéa 4 de la Constitution, issus de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, ouvrent deux voies distinctes pour mettre en œuvre une forme d'expérimentation locale. L'expérimentation prévue par l'article 37-1 relève de l'initiative du législateur, et peut déboucher sur une généralisation à l'ensemble du territoire. La seconde forme d'expérimentation, précisée par la loi organique du 1er août 2003 (articles LO 1113-1 à 1113-7 CGCT), permet aux collectivités de déroger, « à titre expérimental et pour un objet et une

durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences ». Très encadré, ce type d'expérimentation pourrait être élargi pour ce qui est de la Corse, dans le cadre de la révision constitutionnelle proposée par le gouvernement d'Édouard Philippe.

La gestion des collectivités est assurée par des conseils ou assemblées délibérantes élus au suffrage universel direct, et par des organes exécutifs qui peuvent ne pas être élus.

C'est la loi qui détermine leurs compétences, et non les collectivités elles-mêmes. Le législateur ne doit pas méconnaître le principe de leur libre administration et les priver de ce que le Conseil constitutionnel qualifie d'attributions effectives ou de compétences propres, sans en donner pour autant une liste.

Afin de les distinguer des établissements publics, y compris ceux gérant les différentes coopérations locales, les collectivités territoriales bénéficiaient depuis 1982 d'une compétence générale leur permettant de prendre en charge toute affaire d'intérêt local, à l'instar des communes qui en disposent depuis la loi municipale de 1884.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a supprimé la clause générale de compétence pour les départements et les régions, ne la conservant qu'au seul bénéfice des communes (art. L 2121-29 CGCT). Désormais, la loi énumère précisément les compétences dévolues aux départements et aux régions**.d- Le budget communal**

Selon l'article L.2311-1 du code général des collectivités territoriales « le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune ».

e- La Fiscalité :

La fiscalité désigne l'ensemble des règles, lois et mesures qui régissent le domaine fiscal d'un pays. Définie autrement, la fiscalité ce résume aux pratiques utilisées par un Etat ou collectivité pour percevoir des impôts et autres prélèvements. La fiscalité joue un rôle déterminant dans l'économie d'un pays. Elle participe en effet au financement des besoins de ce dernier et est à l'origine des dépenses publiques (travaux autoroutier, constructions de bâtiments publics). **f-Mobilisation**

La mobilisation est l'acte de d'assembler du matériel pour réaliser un objectif.

g-Ressources internes

Les différentes configurations psychiques ou motrices auxquelles la personne recourt en situation pour effectuer une tache, pour poser un sens, réaliser un objectif.

h- Financement ;

Selon le lexique d'économie (10è édition, 2008), le financement est la méthode nécessaire à toute acquisition d'actifs, elle en permet le payement.

Il existe divers modes de financement :

- Pour le secteur public :
- Emprunt obligataire, émission de bon du Trésor
- Avance de la Banque centrale au trésor
- Impôts
- Pour le secteur privé :
- Autofinancement : financement par l'épargne personnelle réalisée

Recours aux crédits bancaires : emprunts, obtention de prêts et de crédits.

i- Commune

La commune est une circonscription territoriale pouvant correspondre à une ville, à un bourg avec ses villages et hameaux ou à un groupe de villages.

j- **La fraude fiscale** : peut être définie comme une infraction à la loi fiscale dans le but d'échapper à l'impôt ou d'en minimiser le montant. La fraude fiscale s'apparente à une notion voisine qu'est l'évasion fiscale, qui est l'utilisation par le contribuable des possibilités qui lui sont offertes par la législation ou par son absence, son imprécision ou ses lacunes pour minimiser son impôt ou échapper à toute charge fiscale.

k- **L'Incivisme fiscal** : il peut être défini simplement comme une absence de civisme. Cela se traduit dans la pratique, dans le comportement du citoyen, par une grande préoccupation pour ses intérêts personnels au détriment de ceux de la communauté dans laquelle il vit. Pourtant l'obligation de payer ses impôts et taxes tire son fondement de la constitution.

A travers ces définitions nous apercevons clairement la forte corrélation qu'il y a entre fraude fiscale et incivisme fiscal. La fraude fiscale n'est que la manifestation la plus courante de l'incivisme fiscal.

l-La planification :

La planification se définit comme le processus par lequel le gestionnaire fixe les objectifs à atteindre et dresse une liste de travaux menés à la réalisation. Cette étape est une analyse du chemin parcouru par l'entreprise, les ressources dont elle dispose, la situation actuelle et les buts à atteindre. Cette première étape est importante puisqu'elle permet aux gestionnaires d'évaluer les faiblesses et les forces de l'entreprise afin d'améliorer la situation. Également, elle permet aux gestionnaires d'évaluer chaque option, qu'elle mène à la faillite ou au succès et à analyser l'impact éventuel des facteurs ambiants tels que les environnements économique, social, technologique, éthique et légal sur l'entreprise. Finalement, la planification détermine les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs.

m-Décentralisation :

La décentralisation est un processus d'aménagement de l'état unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'état vers des entités locales distinctes de lui.

n- **Ressources Locales :**

Est considéré comme ressource en analyse stratégique ce qui contribue à obtenir, conserver ou développer un avantage concurrentiel. Appliqué aux collectivités territoriales, les ressources constituent un ensemble de potentialités qui sont autant de moyens d'action pour se construire une notoriété et se développer.

o-**Constitution :**

Est une loi fondamentale qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un organisme, généralement d'un état ou d'un ensemble d'état

p-**Les infrastructures**

Selon l'OCDE (2006), le concept d'infrastructure renvoie au capital physique qui permet à l'économie de fonctionner et aux services essentiels, urbains et ruraux, d'être produits et distribués : traitement, distribution de l'eau potable assainissement des eaux usées, irrigation, production et distribution d'énergie, systèmes de transports et de communication, traitement des déchets les marchés publics. A cette liste, s'ajoutent les infrastructures nécessaires à l'éducation et à la santé publique comme les écoles et les hôpitaux, dont l'utilité dépend aussi des infrastructures précitées. Généralement, les infrastructures jouent dans l'économie deux rôles principaux :

(i) fourniture des services essentiels, fondements non seulement de la réduction de la pauvreté (eau potable, électricité, mobilité) mais aussi de la capacité de l'individu d'avoir une activité productive.

(ii) Entrainement d'effets externes positifs importants sur l'ensemble de l'activité économique grâce à la connexion entre les différents individus et les différents marchés.

C'est pourquoi, la programmation des infrastructures doit mettre l'accent à la fois sur les services qu'elles produisent et sur les effets d'entrainement que leur mise en place génère sur l'activité économique.

Ainsi, sur le plan conceptuel, deux types d'infrastructures sont distingués. Il s'agit des infrastructures sociales (dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture), et les infrastructures économiques (les marchés, le transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, l'irrigation, l'eau potable et l'assainissement)

Au plan institutionnel, elles appellent une intervention publique adaptée, en termes de gestion (qui peut être déléguée), de contrôle, de régulation, de financement, voire de subvention (à la connexion, ou au paiement du service).

q-**La taxe** : selon le dictionnaire universel 9eédition est le prix fixé par l'autorité publique pour certaines marchandises, pour certains services ou qualification donnée aux perceptions fiscales ou administratives par une collectivité publique à l'occasion de la fourniture à l'administration d'une contrepartie individualisable.

1.2-Les types de taxes perçues sur les marchés

- Location de boutiques et magasins(LOGETTES) : c'est la taxe perçue sur les boutiques et les magasins misent par les collectivités à la disposition des acteurs économiques du marché (commerçants).
- Les droits sur les services marchands ; Elle regroupe les tickets sur les marchandises apportés dans le marché, les droits de place et autres …

2-Travaux antérieurs

Les ressources internes des collectivités locales sont des fonds ou des sources de revenus dont dispose la commune pour pourvoir subvenir à ses besoins. Selon Gérard Chambas, Jean-Francois Brun, Grégoire Rota Graziosi, Elles sont constituées des recettes non fiscales

(redevances, droits de place de marché, amendes, droits afférents aux actes de chancellerie et d'Etat Civil).ces ressources participent fortement à la réalisation du budget communal quand belles sont mobilisées à la hauteur prévue mais souvent leur faible mobilisation liée à certains obstacles fait chuter leur de taux de participation dans le budget communal et en général dans le développement local. La question d'une plus grande participation des populations à la gestion des affaires les concernant à travers la décentralisation et la gouvernance locale a vu le jour suite au constat d'échec d'une longue période de gestion des affaires publiques par l'État central avec son lot de réalisation de biens et de services sans réelle contribution des populations. Les actions de développement étaient décidées pour et à la place des populations concernées. Cette forme de gestion s'est soldée par des investissements infructueux (en qualité, pérennité et tenue en service). Avec l'avènement de la décentralisation et la gouvernance locale, les populations ont été responsabilisées grâce à l'autonomie de gestion socio-économique et incitées à prendre des initiatives et à les mettre en œuvre tout en s'appuyant essentiellement sur des moyens locaux (humains et financiers). Sur le continent africain, la décennie 1990-2000 a été marquée par la naissance de mouvements de mise en place de la démocratie et de renforcement de la participation des populations à la gestion des affaires publiques. De fait, ces dynamiques ont abouti à la transformation globale du modèle politique et administratif hérité de la colonisation et ses décennies de centralisme politique, institutionnel et économique. Des réformes de démocratisation, de libéralisation du secteur productif, de modernisation de l'administration et de décentralisation ont été engagées pour asseoir la crédibilité de l'État et renforcer la gouvernance au niveau local. La décentralisation est alors devenue la réforme fondamentale pour assurer le développement économique local, l'équilibre régional et l'équité sociale. La décentralisation et, plus précisément, la communalisation sont considérées comme le moyen adapté de faire participer réellement les citoyens et citoyennes à la gestion de leurs propres affaires. Son processus de mise en place institutionnelle a été couronné en premier lieu par des élections communales et un début de fonctionnement des communes, considérées comme l'entité territoriale la plus proche du citoyen et la plus apte à faire de l'épanouissement des populations une réalité durable. Si la décentralisation est devenue une réalité pratique incontournable avec des résultats positifs çà et là dans la gestion du développement de proximité, la performance des services publics demeure toujours peu satisfaisante. La faiblesse de l'économie locale et la faible capacité des communes à mobiliser et à gérer les ressources financières disponibles entraînent de façon récurrente l'insuffisance des investissements et la médiocrité des services communaux. Les communes ont, d'un point de vue juridique et

administratif, la responsabilité locale de la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement répondant aux besoins prioritaires des hommes et des femmes vivant sur leur territoire. Cette responsabilité nécessite, pour l'ensemble des acteurs communaux, l'identification, la mobilisation et la maîtrise de la gestion transparente des ressources financières locales. Car, qui dit accès durable aux services de base, dit réalisation et gestion performante des infrastructures et équipements ; qui dit réalisation des infrastructures dit obligatoirement ressources financières dont une proportion importante doit venir de l'effort interne. Étant responsables de l'épanouissement durable des communautés à la base, dont la priorité est l'accès durable aux services de base de qualité, les communes ont l'obligation de procéder à une mobilisation et une gestion performante des ressources financières internes. Cette attitude contribuera naturellement au succès de la décentralisation et du développement local participatif et durable.

Toutefois, la réalité du moment est qu'environ 70% des financements communaux sont issusde ressources financières externes apportées principalement par les partenaires techniques etfinanciers qui sont de plus en plus exigeants sur la mobilisation d'une contrepartie financière obtenue localement à partir des efforts déployés par les bénéficiaires. Il en résulte que le financement de la décentralisation en Afrique apparaît comme l'une des problématiques majeures du développement local (Weinsou et al., 2006; Hilhorst et Baltissen, 2004). Si l'État, avec la mise en place des collectivités territoriales, a légiféré sur la constitution de leurs ressources financières (notamment à travers la détermination des ressources fiscales et non fiscales), les collectivités territoriales, et particulièrement les communes, restent confrontées à des difficultés notoires de mobilisation des ressources internes. Cette situation se trouve aggravée par les retards enregistrés dans le processus de transfert des ressources de l'État aux communes pour la gestion des services sociaux de base dans leurs domaines de compétences respectives. Face à ces défis, les communes tournent généralement leurs regards et leurs efforts vers l'obtention de financements externes, tels les transferts et les dotations de l'État central et les subventions des partenaires techniques et financiers. Mais elles accordent peu d'intérêt au potentiel financier interne, jugé trop rapidement comme étant insignifiant ou presque impossible à mobiliser.

Le positionnement des bénéficiaires au centre des décisions et des actions de développement, la gestion axée sur les résultats, et l'intervention dans les services sociaux de base sont devenus la priorité mondiale pour le développement participatif et durable. La SNV mondiale, dans la logique de son processus de réadaptation continue pour mieux accompagner le développement

a compris que les collectivités territoriales, principalement les communes, constituaient le palier le plus proche pour réussir un développement participatif et durable par le biais de la réalisation et la gestion des services sociaux de base. La SNV, à travers ses appuis, a voulu changer le regard de ces acteurs communaux sur le potentiel financier interne des communes et stimuler ainsi une meilleure gouvernance locale, donc plus de redevabilité verticale et horizontale entre les acteurs. Si nous voulons des communes qui « jouissent de la liberté de suivre leur propre développement durable », nous devons œuvrer pour faire en sorte que cette société dispose aussi de ses propres capacités financières pour atteindre cet objectif. La problématique de l'autofinancement à travers la mobilisation et la gestion efficace des ressources financières constitue une difficulté de l'évolution normale de la maîtrise d'ouvrage du développement local par les communes. La mobilisation des ressources financières locales est donc devenue un pari à gagner pour l'ensemble des communes, en quête permanente de moyens pour s'administrer librement et réaliser des investissements socio-économiques porteurs de développement. En effet, savoir mobiliser et gérer ses propres ressources financières, c'est :

- Disposer des moyens nécessaires pour couvrir régulièrement les charges récurrentes de fonctionnement des services communaux ;
- Garantir aux collectivités locales la mobilisation de la contrepartie financière locale exigible dans les situations de mobilisation de ressources financières externes complémentaires pour réaliser les investissements locaux, notamment ceux liés aux services de base (éducation, santé, eau et assainissement) ;
- Assurer la pérennité des infrastructures réalisées en rendant disponibles les ressources nécessaires pour faire face aux charge récurrentes ;
- Assurer une gestion transparente des ressources pour gagner la confiance de la population pour qu'elle contribue au financement des activités de développement.

2-1-Méthodologie de recherche

Pour la vérification des hypothèses que nous avons formulées et compte tenu des questions de recherches et caractéristiques des agents de la mairie cible, les données seront mobilisées au moyen

- De la recherche documentaire et l'observation ;
- D'un guide d'entretien adressé aux personnels du Service des Affaires Economiques, des gestionnaires des marchés et parcs, le régisseur et le chef division des recettes;
- De questionnaire adressé aux agents collecteurs

2-2-Procédure d'échantillonnage

a- La population mère : c'est la population de laquelle a été tirée la population cible

Les agents de la mairie de Bohicon

b- La population cible

La cible c'est la partie de la population qui intéresse réellement l'enquête

Elle est représentée par :

- ✓ Le chef service des affaires économiques, Régisseur et Division recette
- ✓ Les collecteurs
- ✓ Les gestionnaires du marché
- ✓ Chargé du contrôle de recouvrement

c-Echantillonnage

Elle est représenté par :

- ➢ Le personnel de la mairie (agents SAE)
- ➢ Les gestionnaires du marché
- ➢ Les agents collecteurs
- ➢ Le régisseur
- ➢ les agents de la planification
- ➢ Les agents du service financier

La taille des échantillons représentatifs de la population cible est identifiée au hasard.

Pour nos enquêtes notre premier échantillon est de :

Tableau 2 **: Répartition de l'enquête 1**

Variables	Effectif
Agents du SAE (Le chef service, la régisseuse et le chef division recette)	03
Les gestionnaires	04
Collecteurs	23
Chargé de contrôle de recouvrement	01
Total	31

Source : Auteurs, 2020

Tableau 3 **: Répartition de l'enquête 2**

Variables	Effectifs
Agents du SAE (Le chef service, la régisseuse et le chef division recette)	03
Les gestionnaires	04
Collecteurs	31
Chargé de contrôle du recouvrement	01
Total	39

Sources : Auteurs, 2020

- **Procédure de collecte des données**

Les informations recueillies suite aux enquêtes menées sont quantitatives et qualitatives.

d- La réalisation de la revue documentaire

Elle a été possible grâce aux enquêtes de vérification des hypothèses auprès d'un échantillon des personnels des marchés de la commune de Bohicon. Cet échantillon a été pris au hasard sur les différents types de marchés. L'enquête étant la mobilisation d'informations utiles à l'étude d'une question, pour obtenir les informations, nous nous sommes basés sur des instruments bien précis à savoir :**e- La documentation**

La documentation consiste a faire des recherches en se servant de l'internet et des documents traitant de façon générale la question des problèmes liés à la mobilisation des ressources internes. En ce qui concerne les documents, nous nous sommes rendus non seulement au centre de la documentation de la FASEG-UAC mais aussi à la bibliothèque de la commune de Bohicon.

f-guide d'entretien

Il a été conçu sur la base de quelques préoccupations techniques relatives aux obstacles liés à la mobilisation des ressources internes au niveau des collectivités. Son but consiste à obtenir le maximum d'informations pouvant nous permettre de procéder à la validation des hypothèses de notre recherche en vue de proposer d'éventuelles solutions. Il s'adresse au personnel du SAE : Le chef service des affaires économiques, le régisseur, les agents collecteurs, et les gestionnaires.

g-Le questionnaire

Il a été conçu sur la base des hypothèses de notre recherche. Son contenu était un ensemble de questions fermées (dont les réponses étaient proposées aux choix des cibles).

h-La détermination des seuils de décision

A l'issue de notre enquête, les deux hypothèses seront validées pour les causes qui empêchent la mobilisation des ressources internes dans la commune de BOHICON et la cause principale les questions qui ont reçu un fort taux d'approbatif.

CHAPITRE 3 : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNE DANS LA COMMUNE DE BOHICON

Section 1 : Présentation des unités marchandes, du système de mobilisation des ressources, les acteurs impliqués et l'évolution des recettes.

1.1-Présentation des marchés de Bohicon (SEHI, GANHI)

La commune de Bohicon compte parmi les communes du département qui détiennent un important marché constitué de trois marchés regroupés en deux types de marchés à savoir (SEHI, GANHI et le marché de BETAIL) :

- Les marchés (marché GANHI, marché SEHI) qui sont des marchés de vente des condiments, des produits agricoles et autres. Aussi sur ce marché on rencontre des conducteurs de taxi-moto qui se mettent à la disposition des clients afin d'assurer leur déplacement et celui de leurs marchandises. Ce marché est relié à la gare routière de Bohicon, ce qui facilite le déplacement des vendeurs et des acheteurs qui viennent d'autres régions ainsi que leurs marchandises. Ce marché est situé au centre de la ville de Bohicon, cette position géographique devrait faciliter l'attraction des vendeurs et acheteurs de la ville et aussi bien de ceux des contrées voisines, donc une forte mobilisation des ressources au niveau de ce marché. Mais vu le mauvais état des infrastructures construites au niveau de ces marchés (Les hangars), la non disponibilité de places suffisantes pour l'installation de ces vendeurs, ils sont poussés à s'installer sur les lieux réservés aux usagers qui circulent dans le marché. Aussi en saison pluvieuse le marché est inondé et devient très glissant. Cet état de délabrement et de vétusté infrastructurelle des marchés GANHI, SEHI dégoute les usagers du marché (vendeurs et acheteurs). Ce qui réduit l'attraction du marché d'où la détérioration des recettes issues de l'exploitation de ce marché. La gestion de ce marché est assurée par les associations des commerçants en collaboration avec la mairie qui envoie des agents collecteurs pour la mobilisation des ressources au niveau de ses marchés.

1.2-Présentation du marché Pavé

Dans ce marché se font la vente et l'achat des céréales tels que le maïs ; le haricot, mil, sorgho. Ce marché est situé à BOHICON 2 Gankon- ponsa. . Il permet aux vendeurs de céréale de la ville et des contrées voisines de faire écouler leurs produits. Mais le manque d'infrastructures et d'infrastructures de qualités rend non attractif le marché.

1.3- Présentation du marché de BETAIL

- Le marché de bétail : dans ce marché se font la vente et l'achat des animaux à quatre pattes (cabris, mouton et autres), ce marché est situé à ZAKPO. Il permet aux vendeurs de bétail de la ville et des contrées voisines de faire écouler leurs produits. Mais le manque d'infrastructures et d'infrastructures de qualités rend non attractif le marché. L'aménagement de ce marché est assuré par le service d'assainissement de la Commune.

1.4- Présentation du Parking gros porteur

Il se trouve à SODOHOME et reçoit les poids lourds, les Titans .autour de ce parc sont installés les vendeurs de nourriture, les boutiques de pièce détachés, les bars et les garagistes.

1.5-Présentation du Parcs à bus

Ce parc se trouve à AGBANGON.il prend en compte les bus et les compagnies de transports de bus. Il existe un espace à l'intérieur du parc qui permet aux vendeurs de nourriture de s'installer, les bars, les vendeuses de fruits ; de viande ; de repars et les opérateurs GSM.

1.6-Présentation de la gare routière

La gare routière se trouve à proximité du marché SEHI. Il reçoit les petits véhicules de 04 roues, les taxis, et les mini bus.il y a les opérateurs GSM ; cafeteria et des magasins à l'intérieur du parc.

1.7- Présentation du système de mobilisation des ressources

Le Conseil Communal par délibération fixe les montants des taxes et impôts de la commune dans les fourchettes prescrites par la loi des finances. Le Maire en sa qualité d'organe exécutif de la commune et en conformité avec l'article 63 de la loi n°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en république du BENIN ?le maire se charge de prendre des actes portant fixations des taxes et impôts, de la rentrée des impôts, taxes et droits communaux. Il ordonne le recouvrement, émet les titres de recettes et transmet au receveur percepteur pour le recouvrement des recettes non fiscales. Il est l'ordonnateur du budget de la commune : il prépare et exécute. A ce titre, le maire a l'obligation de mettre en place des stratégies pour accroitre les ressources de la commune.

Le Receveur percepteur, comptable de la commune, exerce, dans le cadre de ses activités traditionnelles, le contrôle des dépenses engagées par le maire, ordonnateur du budget communal avant de procéder au paiement desdites dépenses.

Pour jouer pleinement et efficacement son rôle de conseiller financier du maire, le RP prend un certain nombre de dispositions pratiques dont la collecte et le traitement de la documentation relative au marché financier, aux mécanismes de financement en vigueur dans le cadre de la coopération décentralisée.

Le régisseur des recettes organise les agents collecteurs des taxes sur l'étendue du territoire de la commune. Aussi aide-t-il le Récepteur percepteur et le receveur Auxiliaire des impôts à faire le recouvrement à travers le placement des valeurs inactives par les collecteurs dans les marchés, gares routières, parkings et postes de recouvrement. il enregistre les recettes et en fait le versement au Receveur percepteur.

Le chef service des affaires économiques sous l'autorité du maire, le responsable aux affaires économiques se charge d'assurer les relation avec les usagers ;suivre les gestionnaires des marchés ;produire au maire des données lui permettant de prendre des décisions ;conseiller le maire dans la mise en place d'une politique tarifaire des recettes propres ;gérer les valeurs inactives provenant de la recette perception ;prendre en charge et centraliser les valeurs inactives reçues de la recette perception ;suivre les placements des valeurs inactives et centraliser les recettes issues de cette activité ;organiser les contrôles inopinés sur le terrain ;centraliser les recettes provenant du placement des valeurs inactives et d'autres recettes propres non fiscales etc…

Le chef service des équipements marchand est chargé de gérer l'ensemble des affaires liées aux délégations de services publics marchand, gérer les conflits entre les usagers des services marchands et les agents collecteurs, recenser les panneaux et emplacements publicitaires en vue de leur taxation, d'encadrer les activités des collecteurs etc …

Le caissier délivre les quittances, place des valeurs inactives, encaisse les recettes et fait le point au régisseur ou au Receveur-Percepteur.

Les agents collecteurs sont les agents de terrain. Ils sont chargés de la vente des valeurs inactives dans les marchés, gares routières, parkings et postes de recouvrement. Ils font le versement aux régisseurs et au Receveur –Auxiliaire des impôts.

Certains services spécifiques interviennent dans le recouvrement des recettes communales à savoir : Service des Affaires Financières et Economiques, Service des affaires Domaniales et Environnements, Service de l'état civil et de la population, Service de l'eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement, Service Technique et le Service des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives. Ils aident au recouvrement des taxes liées aux prestations de services, les redevances des fermiers, les autorisations de manifestation et sanitaire, les permis de construire etc…

1.8-Les acteurs impliqués dans la mobilisation des ressources

Plusieurs acteurs de la mairie sont impliqués dans la mobilisation des ressources à savoir : Le conseil communal, le maire, le receveur percepteur, le régisseur des recettes, le service des affaires économiques, le service équipement marchand, le caissier, les agents collecteurs, le service des affaires financières, service des affaires domaniales et environnementales, service technique et le service des affaires sociales, culturelles et sportives, service de l'eau, de l'Hygiène.

1-9 Evolution des recettes interne sur une période de trois ans

Tableau 4 : Evolution des recettes internes

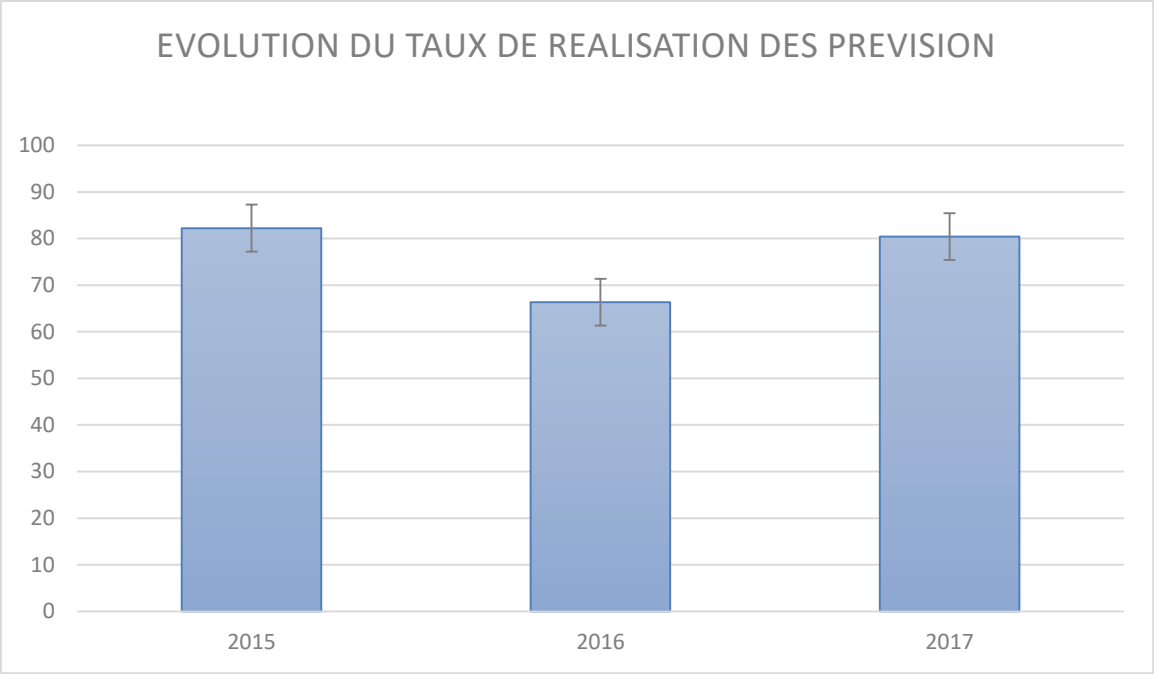
Année	Prévisions des recettes (FCFA)	Réalisation(FCFA)	Taux %
2015	512068600	421222101	82,25
2016	542741600	360059006	66,34
2017	520968489	419128694	80,45

Source : A partir des comptes administratifs de la mairie de Bohicon

L'analyse du tableau 4 montre qu'en 2015 la prévision des recettes internes était respectivement de 512.068.600FCF, En 2016 la prévision était 542741600FCFA et 520.968.489 FCFA en 2017 avec quelques augmentations. Du tableau on retient que sur 512.068.600 FCFA de prévision faite il y a 421.222.101 FCFA recouvré soit un taux de 82,25% en 2015 ; en 2016 sur une prévision de 542.741.600 FCFA ,360.059.006 FCFA ont étés mobilisés soit un taux de 66,34% et en 2017, 419.128.694 FCAF réalisés sur 520.968.489 FCFA soit un taux de 80,45%.

L'examen du tableau montre également que les réalisations ont évolué en dent de scie sur les trois ans. Cette étude du tableau montre des taux encourageant des recettes en matière de recouvrement où le taux moyen de 2015 à 2017 est au-delà de 60%. Soit un taux moyen de recouvrement des recettes de 66,34%. Le chiffre est encourageant mais pas optimal (inférieur

à 95%). Il est d'une grande importance que les autorités locales puissent revoir les stratégies à mettre en place afin d'atteindre au moins 95% des prévisions.



Graphique 1 **: Présentation des résultats de prévision**

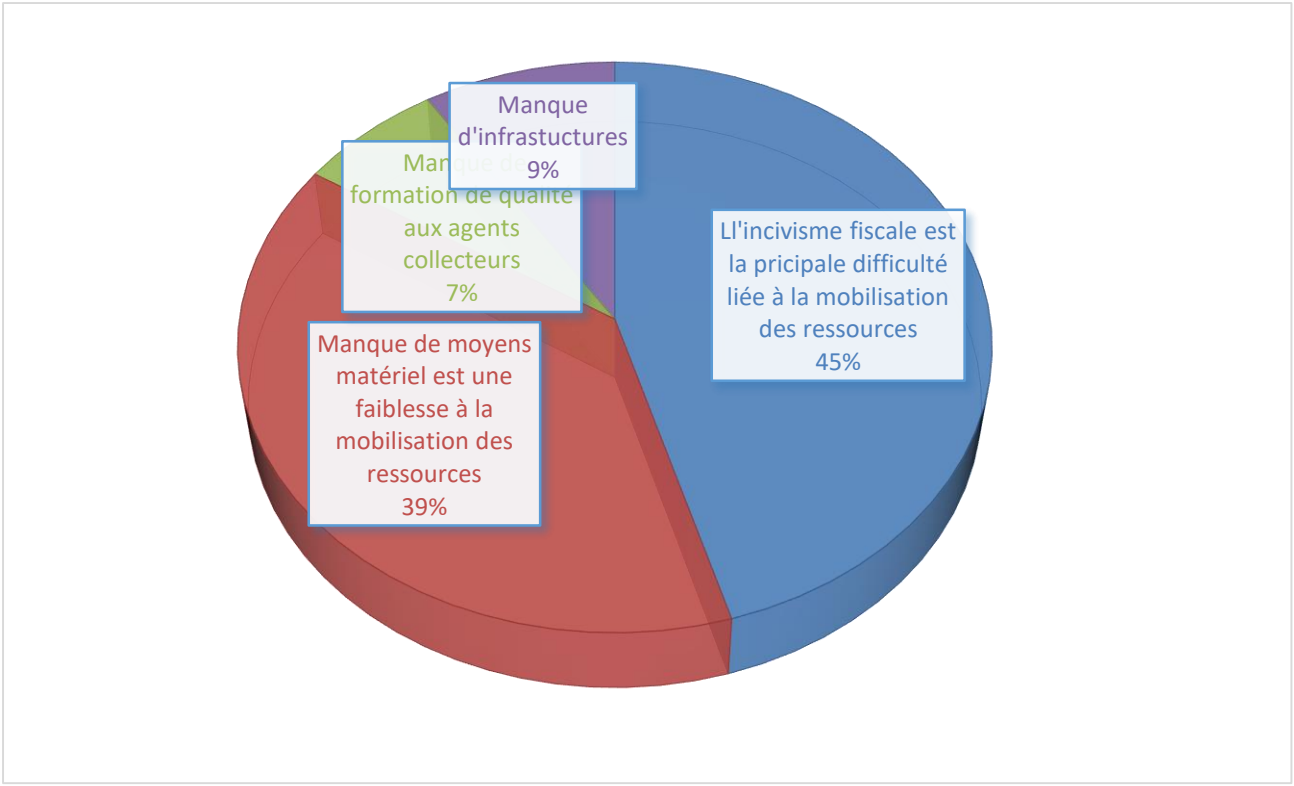
Source : A partir des comptes administratifs de la mairie de Bohicon L'analyse du graphique relève qu'en 2015 les taux de réalisation des prévisions étaient de 82,25%. En 2016 le taux de prévision réalisé a baissé de 15,91% et donne 66,34%. Pour 2017 il y a une augmentation de 14,11% soit un taux de 80,45%. Ce graphique montre également que les réalisations ont évoluées en dent de scie sur les trois ans et non une évolution croissante. Il ressort de l'analyse qu'en 2015 et 2017 les autorités ont adopté certaines stratégies efficaces qui ont donné des taux de réalisations plus élevés.

Section 2 : Présentation des résultats, validation des hypothèses, approche de solutions et recommandations

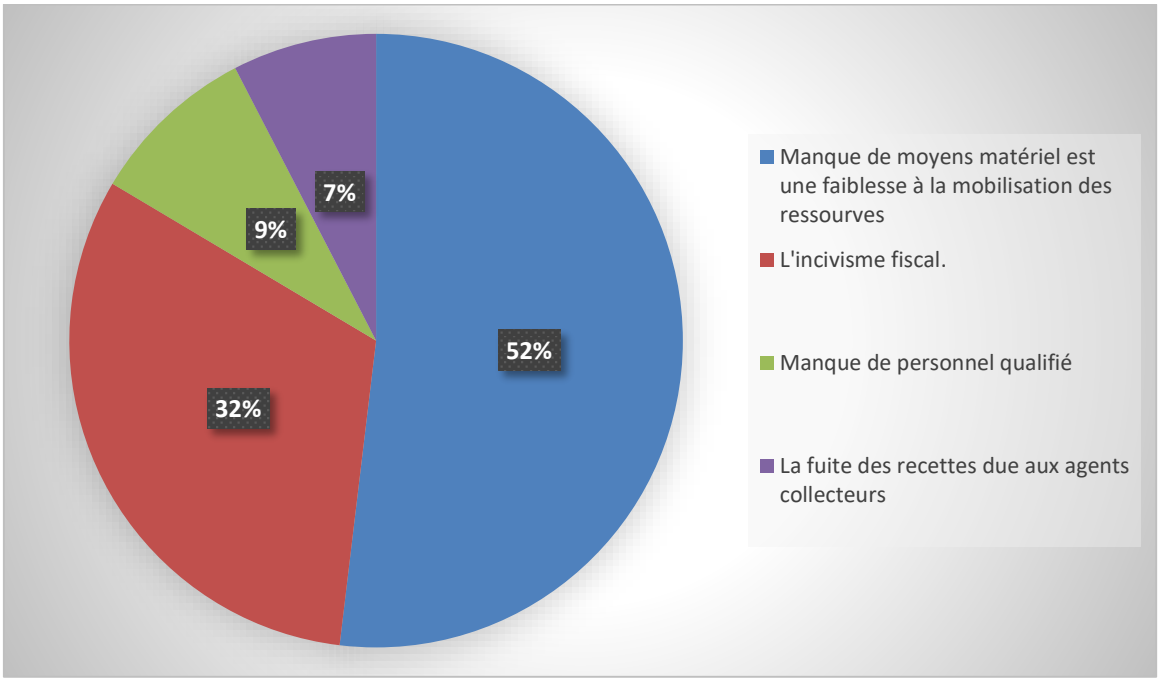
2.1- Présentation des résultats

A partir du questionnaire adressé aux agents, nous pouvons faire les interprétations suivantes :

Quelles sont selon vous les faiblesses liées à la mobilisation des ressources



Graphique *2* **: présentation des données relatives de la principale contrainte liée à la mobilisation des ressources .**45% des agents ont déduit de leurs analyses que l'incivisme fiscale est la principale contrainte à la mobilisation des ressources, 39,00% pense qu'elles sont dues aux manques de moyen matériels , selon 9% elles sont dues au manque d'infrastructures et 7% pensent qu'elles sont dues au manque de formation de qualité aux agents collecteurs.



Graphique 3**: Présentation des données relatives à la difficulté de mobilisation des ressources.**

Source : Résultats enquête réalisé par les auteurs, octobre 2020

58% déduisent que le manque de moyens matériels est contraint à la mobilisation des ressources, 32% pensent que cette cause est due à l'incivisme fiscal, 9% pensent que c'est dû au manque de personnel qualifié, et 7% pensent que c'est à la fuite des recettes due aux agents collecteurs.

2.2-Validation des hypothèses :

Hypothèse spécifique n°1 :

De l'analyse de nos enquêtes, notre hypothèse spécifique n°1 est vérifiée dans la mesure où les causes liées au non recouvrement total des recettes en termes de prévision se résument au manque de moyen matériel, soit un taux de 52% d'approbation. A ceci s'ajoute les résultats de nos entretiens qui relèvent en plus de ces causes le manque de formation de qualité aux agents collecteurs.

Hypothèse spécifique n°2

De l'analyse des résultats de nos enquêtes, notre hypothèse n°2 est vérifiée dans la mesure où la principale cause liée au non recouvrement total des objectifs en termes de prévisions se résume à l'incivisme fiscal avec un taux de 45%. A ceci s'ajoute les résultats de nos entretiens qui relèvent en plus de cette cause de manque de moyens matériel.

2.3-Approche de solution et recommandations

I-Approche de solutions

La résolution des problèmes spécifiques passe par l'élimination des causes supposées être à leur base dans cette perspective, nous proposerons des solutions aux causes identifiées.

Le manque de moyen matériel est une faiblesse à la mobilisation des ressources dans la commune de Bohicon, l'incivisme fiscal est la principale cause à la mobilisation efficace des ressources

- Renforcement des capacités de l'administration communale par la formation, mise en place des outils de travail adéquats, informatisation des services, équipement.
- Revoir le système de ristourne appliqué aux agents collecteurs
- Responsabiliser les agents de recouvrements au niveau des marchés et parcs en tenant des réunions régulières au cours desquelles l'accent doit être mis sur l'importance de leur place dans le processus de développement local.
-
- Payer les primes de risque aux agents collecteurs.
- Les autorités communales doivent beaucoup compter sur les recettes internes pour assurer les dépenses d'investissement en œuvrant pour leur augmentation.
- Le renforcement des infrastructures et équipements construites dans les marchés et parcs
- Réhabilitation et pavage des endroits réservés à la circulation des usagers des marchés de Bohicon : études techniques.
- Améliorer durablement le cadre de vie et la mobilité des populations
- Sensibiliser les usagers sur le rôle des taxes dans la commune.
- Doter les marchés d'un dispositif pour percevoir les taxes à l'entrée des marchés,
- Repérer les places informelles,
- Doter d'un logiciel performant de gestion
- La sensibilisation de la population sur l'importance de paiement des taxes
- La mobilisation et l'utilisation efficiente des ressources nécessaires au financement du développement de ces infrastructures.

II- Recommandations

Renforcer et dynamiser les capacités du système de mobilisation permettront à la commune de Bohicon d'atteindre les objectifs en termes de prévision des recettes internes. Aussi les autorités locales doivent se retirer pour la sensibilisation de la prise directe à cause de leur place politique et mettre en œuvre une politique globale de mobilisation des ressources interne de la commune de Bohicon.

Nous suggérons que la mairie renforce la capacité des agents collecteurs, organise la formation de qualité pour les agents collecteurs, informer les contribuables sur les rôles des taxes, doter d'un document retraçant les ressources endogènes, sensibiliser les usagers sur le rôle des taxes dans la commune, clôturer les marchés, doter les marchés d'un dispositif pour percevoir les taxes à l'entrée des marchés, repérer les places informelles, doter d'un logiciel performant de gestion. En plus nous souhaiterions que le Plan Annuel de Trésorerie (PAT) ainsi que des documents pouvant retracer les ressources endogènes de la commune soient élaborés.

CONCLUSION

Le processus de décentralisation en cours actuellement au Bénin dans la commune de BOHICON vise à un élargissement de l'espace budgétaire et assurer le développement du commun travers une amélioration de l'efficacité de la dépense publique mais aussi à travers la mobilisation de ressources publiques supplémentaires. Les ressources locales internes des collectivités décentralisées constituent une composante essentielle des ressources qu'il est possible de mobiliser au niveau des collectivités décentralisées : la mobilisation des ressources internes est en grande partie dépendante de décisions locales et le plus souvent les contribuables devraient pouvoir établir un lien entre les prélèvements locaux et l'offre locale de biens publics.

La commune de Bohicon dispose de potentialités en matière de ressources internes mais il est constaté un faible niveau des ressources locales internes recouvrées. La faible mobilisation des ressources internes provient de décisions de politiques économique qui se traduisent par un faible investissement dans le secteur de la mobilisation ce qui rend plus faible le taux mobilisé de ressources. Outre l'intervention du faible investissement, une explication de cette réticence peut être la non connaissance du rôle des taxes dans l le développement de la commune par les usagers.

L'incivisme fiscal joue un rôle très important dans cette faible mobilisation qui recule le développent communal car le taux de participation des ressources internes dans le budget communal est faible.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Gérard Chambas, Jean-françois Brun, Grégoire Rota Graziosi « La mobilisation de ressources propres locales en Afrique page 23**»**

François Paul Yatta « LA GOUVERNANCE FINANCIERE LOCALE **»**PDM

SAINT AIME Teddy Karl & HOUNKLIN Nonvignon Didier(2016) « Contribution á l'amélioration de la stratégie de financement du processus de développement local : cas de la commune d'Abomey – Calavi **»**

TOSSOU Z. Robert, « mobilisation des ressources financières locales dans les communes du Bénin, rapport journée de réflexion Bénino –Néerlandaises »

GNAHA Aubin et TCHEDJINNAHOUNON Virgile(2018) « Problématique de mobilisation des ressources financières dans la commune de Bohicon : cas des marchés »

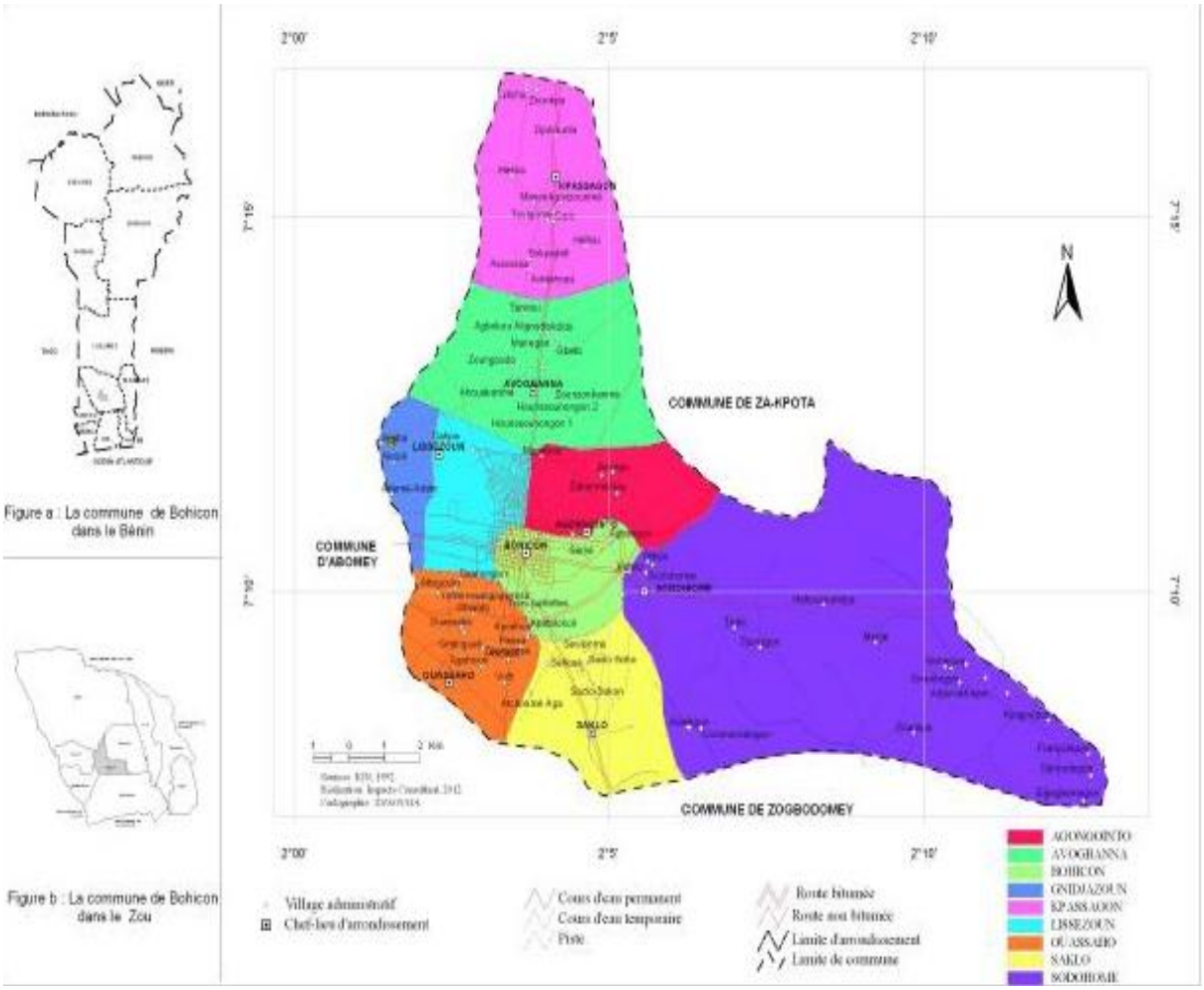
Sagbo Rogatien AKOHOU GBACADA(2005) « La Mobilisation des Ressoirces Locales dans les collectivtés Décentralisée du Bénin : cas de la commune D'Abomey **»**

Philipe Grimaud et Olivier Villemagne « Comprendre et Elaborer un Budget Communal page 19»

Gérard Chambas ,Jean-Francois Brun, Grégoire Rota Graziosi (2007) « La mobilisaton des Ressources Propres en Afrique »P.5

ANNEXES

ANNEXE 1 : Carte de la commune de bohicon



ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

Guide d'entretien à l'endroit de tous les agents impliqués dans la promotion et les opérations stratégiques de financement du développement économique de la commune BOHICON

Monsieur, Madame, bonjour !

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation du premier Cycle en Economie et Finance des collectivités locales, à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), nous avons recours à vous pour nous éclairer les problèmes à la mobilisation des ressources internes de la commune de BOHICON.

Ainsi, en vue de nous nous informer de vos difficultés et vos attentes sur la question et de participer à son amélioration, nous vous prions de bien vouloir apporter votre contribution à la réalisation de cette étude en nous renseignant sur les sujets suivants :

- Les ressources internes de la commune
- Les méthodes de mobilisation des ressources interne
- Les systèmes vous permettant de mobiliser les ressources internes chez les usagers sur votre territoire
- Les différentes taxes perçues .Elles efficaces et pourquoi ?
- Effectivité de la collecte des taxes comme cela se doit par les agents collecteurs
- Les cas de refus de payement par les usagers
- Les systèmes mis en place pour lutter contre les passagers clandestins et les cas éventuels de vol
- Raison du non réalisation des prévisions
- Solutions envisagez-vous faire pour que les prévisions soient réalisées.

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de notre formation en Science Economique et Gestion (SEG), dans l'option Economie et Finance des Collectivités Locales(EFCL), nous entreprenons des recherches pour la rédaction de notre mémoire qui a pour thème : « **problématique de la mobilisation des ressources internes dans la commune de Bohicon** ». A cet effet, nous vous prions de bien vouloir contribuer à ce travail en nous consacrant vos précieuses minutes pour répondre à ces quelques préoccupations. Que Dieu vous bénisse d'avance. L'objectif est de recueillir vos appréciations sur: « **la problématique de la mobilisation des ressources internes dans la commune de Bohicon**»

Nom : :

Prénoms : :

Profession : :

QUESTIONS

■□Quelles sont selon vous les contraintes liées à la mobilisation des ressources ?

Nous vous remercions d'avance pour les réponses que vous voudriez bien apporter à ces différentes questions.

- ☐ 1- L'état désastreux des marchés surtout en temps de pluie est un problème lié à la mobilisation des ressources interne.
- ☐ 2- L'incivisme fiscal est obstacle à la mobilisation des ressources interne.
- ☐ 3- L'agressivité des usagers face aux agents collecteurs ralentisse la mobilisation des ressources internes.

4-Quelles solutions suggérez-vous pour résoudre le problème de la case cochées?

NB : Ne cocher que la case qui vous semble être à la base du problème par question.

Tableau n°5 : Présentation des données relatives à « **la principale contrainte à la mobilisation efficace des ressources »**

N°	Réponse	Effectif	Pourcentage
1	L'état désastreux des marchés surtout en temps de pluie est un problème lié à la mobilisation des ressources interne.	3	09%
2	L'incivisme fiscal est obstacle à la mobilisation des ressources interne.	14	45%
3	Manque de formation des agents collecteurs	09	30%
4	AUTRES	05	16%
TOTAL		31	100%

Annexe4:Questionnaire

QUESTIONS

■ Quelles sont selon vous la principale contrainte liée à la mobilisation des ressources ?

- ☐ 1-Le manque de moyen de suivi des collecteurs est le problème pour la faible mobilisation des ressources.
- ☐ 2- Le manque de formation de qualité aux agents collecteurs est blocage pour la mobilisation des ressources internes.
- ☐ 3-Le manque de moyens matériel est une faiblesse pour la mobilisation des ressources internes.
- ☐ 4-Quelles solutions suggérez-vous pour résoudre le problème de la case cochées ?

 NB : Ne cocher que la case qui vous semble être à la base du problème par question.

Tableau n°6 : Présentation des données relatives au <<aux contraintes liées à la mobilisation des ressources »

N°	Réponse	Effectif	Pourcentage
1	Le manque de moyen de suivi des collecteurs est le problème pour la faible mobilisation des ressources.	02	07%
2	Le manque de formation de qualité aux agents collecteurs est blocage pour la mobilisation des ressources internes.	06	09%
3	Le manque de moyens matériel est une faiblesse pour la mobilisation des ressources	16	52%
4	AUTRES	07	32%
TOTAL		31	100%

Merci pour votre collaboration

Table des matières

AVERTISSEMENT 1

DEDICACES 1 2

DEDICACES 2 2

REMERCIEMENTS 3

SOMMAIRE 5

LISTE DES TABLEAUX 6

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 8

RESUME 9

INTRODUCTION 10

CHAPITRE1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 12

Section1: Présentation de la mairie de la commune de Bohicon 12

1-1 Historique, organisation, fonctionnement et potentialité économiques puis vision vision 12

1-1-1 Historique 12

1-1-2 Organisation et fonctionnement 13

1-1-3 Potentialités économiques et ressources financières interne 15

1-1-4 Vision 21

Section 2 : Déroulement du stage 22

1-Présentation du Service des Affaires Economiques (SAE) et de ses Divisions 22

2-Tâches exécutées 24

3- Les difficultés rencontrées 24

CHAPITRE2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE 26

Section 1 : Problématique, Objectifs et hypothèses 26

1-PROBLEMATIQUE 26

2- L'Objectifs 28

2-1 L'objectif Général : 28

2-2 : Objectifs spécifiques : 28

2-2-1 : Objectif spécifique 1 28

2-2-2 : Objectif spécifique 2 28

3-Hypothèses de recherche 28

SECTION 2 : Présentation de la revue littérature et de la méthodologie de recherche 28

1-REVUE DE LA LITTERATURE 28

1.1-Définitions et clarification de quelques concepts de base : 28

2-Travaux antérieurs 33

2-1-Méthodologie de recherche 37

2-2-Procédure d'échantillonnage 37

CHAPITRE 3 : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNE DANS LA COMMUNE DE BOHICON 40

Section 1 : Présentation des unités marchandes, du système de mobilisation des ressources, les acteurs impliqués et l'évolution des recettes. 40

1.1-Présentation des marchés de Bohicon (SEHI, GANHI) 40

1.2-Présentation du marché Pavé 40

1.3- Présentation du marché de BETAIL 41

1.4- Présentation du Parking gros porteur 41

1.5-Présentation du Parcs à bus 41

1.6-Présentation de la gare routière 41

1.7- Présentation du système de mobilisation des ressources 41

1.8-Les acteurs impliqués dans la mobilisation des ressources 43

1-9 Evolution des recettes interne sur une période de trois ans 43

Section 2 : Présentation des résultats, validation des hypothèses, approche de solutions et recommandations 45

2.1- Présentation des résultats 45

2.2-Validation des hypothèses : 46

2.3-Approche de solution et recommandations 47

I-Approche de solutions 47

II- Recommandations 48

CONCLUSION **49**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES **50**

ANNEXES **a**

Table des matières **f**